

ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Pauline PERETZ
Anne BONZON
Armelle ENDERS
Martin GRAVEL
François LAVIE
Adrian ROBU**

ARTICLE 2 –

Mme. **Pauline PERETZ** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Zoé CARLE
Mathieu BERMANN
Marion BONNEAU

ARTICLE 2 –

Mme. **Zoé CARLE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science politique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Sylvie TISSOT
Camille AL DABAGHY
Thomas BRISSON
Christine CADOT
Mathieu HAUCHECORNE
Violaine ROUSSEL
Michel VAKALOULIS
Clemens ZOBEL**

ARTICLE 2 –

Mme. **Sylvie TISSOT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLACHE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sociologie-Anthropologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Françoise DE BARROS
Florence BOUILLON
Emma GOBIN
Michel KOKOREFF
Martin OLIVERA**

ARTICLE 2 –

M. **Françoise DE BARROS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L’UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l’université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l’enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l’arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l’arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l’UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Archives** est fixée comme suit pour l’année 2021-2022 :

Catherine SALIOU
Marie-Cécile BOUJU
Christine LANGÉ
Maxime L’HÉRITIER
Françoise LEMAIRE
Martin GRAVEL
Olivier MUTH

ARTICLE 2 –

Mme. **Catherine SALIOU** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l’UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l’exécution et de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création littéraire** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Olivia ROSENTHAL
Lionel RUFFEL
Sylvain PATTIEU**

ARTICLE 2 –

Mme. **Olivia ROSENTHAL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Etudes sur le genre** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Nadia SETTI
Mehdi DERFOUFI
Éric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ
Hélène NICOLAS
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

Mme **Nadia SETTI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/8
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Histoire Passé Présent** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Emmanuelle SIBEUD
Anne BONZON
Armelle ENDERS
Anne-Marie-HELVÉTIUS
Philippe MINARD
Martin GRAVEL
Adrian ROBU
Catherine SALIOU

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle SIBEUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres Mondes littéraires et création critique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Yves CITTON
Brigitte FÉLIX
Diego VECCHIO
Judith WULF**

ARTICLE 2 –

M. **Yves CITTON** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Science Politique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Bertrand GUILLARME
Kolja LINDNER
Vanessa CODACCIONI
Pierre GILBERT
Audrey MARIETTE
Médéric MARTIN-MAZÉ
Nora EL QADIM

ARTICLE 2 –

M. **Bertrand GUILLARME** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/11

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Sciences économiques et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Fabien TRUONG
Stéphanie TREILLET
Philippe GOÉMÉ
Nicolas GUILLEROT

ARTICLE 2 –

M. **Fabien TRUONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Mireille SÉGUY
Mathieu BERMANN
Patrick BRASART
Christopher LUCKEN

ARTICLE 2 –

Mme **Mireille SÉGUY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/13

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Histoire-Géographie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jean-Luc MASTIN
Pascale MONNET-CHALOIN
Catherine SALIOU
Jean-François VALETTE**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Luc MASTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE –JD-17/14

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 26 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sociologie-Anthropologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Yasmine SIBLOT
Isabel BONI-LEGOFF
Florence BOUILLON
Coline CARDI
Nicolas DUVOUX
Emma GOBIN
Anaïs LEBLON**

ARTICLE 2 –

M. Yasmine SIBLOT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPÀ
Jean-Jacques BOURDIN
Lynda SEDDIKI (ISED)
Rakia JAZIRI (IED)
Sylvia CHALENCON

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALSTIERE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Wolfgang SCHMID
Benoît MARIOU
Martino BORELLO
Serge LARIVIERE
Daniel GOLDBERG

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Humanités numériques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Everardo REYES
Maria Inès LAITANO
Nasreddine BOUHAI
Orelie DESFRICHES DORIA
Samuel SZONIECKY

ARTICLE 2 –

M. **Everardo REYES** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Arab ALI CHERIF
Mehdi AMMI
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Tri-Duc TRAN
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. **Arab ALI CHERIF** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et application** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Sihem MESNAGER
Larbi BOUBCHIR
Abdallah MOKRANE
Julien LAVAUZELLE
Boubaker DAACHI
Si Kaddour SAID

ARTICLE 2 –

Mme **Sihem MESNAGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLARD



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Patrimoines et musées** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Bernadette DUFRENE
Rémi LABRUSSE
Bertrand CARON
Vincent PUIG

ARTICLE 2 –

Mme **Bernadette DUFRENE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-13/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 19 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Licence 3 ISEI** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Lynda SEDDIKI
Jean-Jacques MARIAGE
Mehdi AMMI
Youcef TOUATI
Benjamin METAUT

ARTICLE 2 –

Mme **Lynda SEDDIKI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALBERT



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-16/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Cintia INDARRAMENDI
Delphine LEROY
Pascal PRAX-DUBOIS
Samuel BOUSSION
Mej HILBOLD
Anthippi POTOLIA
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Cintia INDARRAMENDI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-16/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du
12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Fabienne MAILLARD
Françoise LAOT
Patrick GEFFARD
Martine MORISSE (IED)**

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne MAILLARD** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-16/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du
12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychanalyse** est fixée comme suit pour l'année
2021-2022 :

**Sophie MARRET-MALEVAL
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS**

**Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
France JAIGU
Aurélie PFAUWADEL
Carolina KORETZKY**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-15/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 14 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Mario BARRA-JOVER
Claire BEYSSADE
Jean CHARCONNET
Florence ENCREVÉ
Noam FAUST
Ivani FUSELLIER

ARTICLE 2 –

M. **Mario BARRA-JOVER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-15/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 14 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Sandra BENAZZO
Florence ENCREVÉ
Brigitte GARCIA
Dylan GLYNN
Anthippi POTOLIA
Laurent ROUSSARIE
Fabian SANTIAGO**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandra BENAZZO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-15/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 14 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master MEEF second degré parcours Langue des Signes Française** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Brigitte GARCIA
Sandrine BURGAT
Florence COLIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte GARCIA** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-15/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 14 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Gestion et accompagnement de projets pédagogique parcours Enseignement de la langue des signes en milieu scolaire** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Marie-Anne SALLANDRE
Ivani FUSELLIER
Anne VANBRUGGHE
Benoît BLANDIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Anne SALLANDRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-14/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Sabine GUERAUD
Caroline BEAUVAIS (IED)
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Corinna KOHLER
Léonore Robieux (IED)
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Sabine GUERAUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLIENRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-14/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Françoise DECORTIS
Jean BARATGIN
Khadija CHAHRAOUI
Lionel DAGOT (IED)
Milena KOSTOVA**

**Patrick MOLLARET
Françoise MORANGE-MAJOUX (IED)
Arnaud PLAGNOL (UFR/IED)
Claire VALLAT AZOUVI**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DECORTIS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jacqueline FROMONOT
Darine SAIDI
Yannick BLEC
Fanny CHAGNOLLAUD
Margaux COUTHERUT**

**Isabel DESMET
Lingying ESCALIER
Alicia FERNANDEZ
Marie-Ange MAILLET
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

Mme **Jacqueline FROMONOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLIENRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Guillaume DESAGULIER
Olivier BAISEZ
Darine SAIDI
Katia GHOSN
Christine MARGUET

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume DESAGULIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés parcours Médias, culture, 2 langues** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Anne CREMIEUX
Anne CHASSAGNOL
Myriam PONGE

ARTICLE 2 –

Mme **Anne CREMIEUX** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Marie-Nadia KARSKY
Sebastian BARRERA GARCIA
Ons DEBBECH
Paul MURAILLE
Arnaud REGNAULD**

ARTICLE 2 –

M. **Marie-Nadia KARSKY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés parcours Etudes transnationales et transculturelles** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Stefanie BUCHENAU
Claire BOURHIS-MARIOTTI
Clément ONIMUS
Rémy BETHMONT**

ARTICLE 2 –

Mme. **Stefanie BUCHENAU** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Langues et sociétés.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Anglais** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Anne-Claire FAUCQUEZ
Audrey FOGELS
Gwen LECOR**

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Espagnol** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Julio PREMAT
Michèle ARRUE
Claire LAGUIAN
Françoise CREMOUX**

ARTICLE 2 –

M. **Julio PREMAT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIN



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-12/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 07 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Double license Etudes anglophones - Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Guillaume DESAGULIER
Rémy BETHMONT**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume DESAGULIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-5/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Géographie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKI
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS
Jean-François VALETTE**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-5/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI
Marie BONTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-5/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Géographie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022
:

Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Johan MILIAN

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-5/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 11 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Dominique ARCHAMBAULT
Céline JOST
Anis ROJBI
Gérard UZAN
Isis TRUCK
Salvatore Maria ANZALONE**

ARTICLE 2 –

M. Dominique ARCHAMBAULT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jean LAINGUI
Benoit HABERT
Pierre-Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND
Jean LAINGUI
Christine YUEGO
Marisa DIAS**

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier :
administration de biens** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Christine YOUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Thierry CHEMINANT**

ARTICLE 2 –

Mme **Christine YOUEGO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit de la Santé** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIÈRE
Cyril CLÉMENT**

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit privé** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christophe LACHIEZE
Christine YOUEGO
Liza VEYRE
Guillaume PETIT

ARTICLE 2 –

M. Edmond SCHLUMBERGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Maxime TOURBE
Marc PELLETIER
Jean-Louis ITEN
Alice FUCHS-CESSOT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Clinique juridique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Sophie MOLINIER
Benjamin PITCHO
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MOLINIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER
Frédéric CAMBRUNE**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DESU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Franck ARPIN-GONNET
Catherine PUIGELIER
Agnès GAUTIER-AUDEBERT**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-4/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 31 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Justice, Procès, Procédure** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Catherine PUIGELIER
Jean-Louis ITEN
Alexandre LUNEL
Pierre-Olivier CHAUMET
Liza VEYRE
David CHEMMI

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-3/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 8 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Keivan DJAVADZADEH
Aurélie AUBERT
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER**

ARTICLE 2 –

M. **Keivan DJAVADZADEH** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-3/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 8 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de l'information : métiers de journalisme et de la presse** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Didier ZARAYA
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER
Aurélie TAVERNIER**

ARTICLE 2 –

M. **Didier ZARAYA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-3/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 8 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Culture et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Erica GUEVARA
Maxime CERVULLE
Ulrike Lune RIBONI
Julie PEGHINI**

ARTICLE 2 –

Mme. **Erica GUEVARA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-3/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 8 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Industries Culturelles** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Benoît LELONG
Sophie JEHEL
Sylvie BOSSER
Jocelyn MAIXENT
Christophe MAGIS**

ARTICLE 2 –

M. **Benoît LELONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-3/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 8 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Marie CHAGNOUX
Alexandra SAEMMER
Sébastien BROCA
Grégory LEVIS**

ARTICLE 2 –

Mme. **Marie CHAGNOUX** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle « Cinéma »** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Ophir LEVY
Caroline GUIGAY
Mélanie FORRET**

ARTICLE 2 –

M. **Ophir LEVY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle « Théâtre »** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Erica MAGRIS
Emanuele QUINZ
Marie-Ange RAUCH**

ARTICLE 2 –

Mme **Erica MAGRIS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Danse)** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Christine ROQUET
Sylviane PAGES

ARTICLE 2 –

M. **Christine ROQUET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Fabienne FLAMBARD
Alissone PERDIX
Ismail BAHRI

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne FLAMBARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Guillaume LOIZILLON
Vincent MANACH
Makis SOLOMOS
Jean-Paul OLIVE**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume LOIZILLON** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Guillaume SIBERTIN-BLANC
Mazarine PINGEOT
Anne ALOMBERT
Matthieu RENAULT

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume SIBERTIN-BLANC** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jean-François DUSIGNE
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Katia LÉGERET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-François DUSIGNE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jérôme GLICENSTEIN
François SOULAGES
Paul-Louis RINUY
Jean-Philippe ANTOINE**

ARTICLE 2 –

M. **Jérôme GLICENSTEIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Cinéma et Audiovisuel** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Cécile SORIN
Nicolas DROUIN
Dork ZABUNYAN
Grégoire QUENAULT

ARTICLE 2 –

Mme **Cécile SORIN** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/10

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER
Jean-François JEGO**

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/11

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Isabelle GINOT
Sylviane PAGES

ARTICLE 2 –

Mme **Isabelle GINOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/12

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Musique-Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jean-Paul OLIVE
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTPAS
Guillaume LOZILLON
Alain BONARDI**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Paul OLIVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/13

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Michèle COHEN-HALIMI
Jules FALQUET
Eric LECERF**

ARTICLE 2 –

M. **Michèle COHEN-HALIMI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/14

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Musique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Fabien SAN-MARTIN
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN**

ARTICLE 2 –

M. Fabien SAN-MARTIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/15

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Paul-Louis RINUY
Gilles DEVAUX
Peggy BOUGY
Emmanuelle GUEDON**

ARTICLE 2 –

M. **Paul-Louis RINUY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-2/16

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 28 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention ArTec** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Emanuele QUINZ
Tiphaine KARSENTI
Charlotte BOUTEILLE-MEISTER
Fabien BOULLY
Gwenola WAGON**

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Administration Economique et sociale** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Thomas MUELLER
Oxanna KHARMALENKO
Zéphirin NGANMENI
Nicolas RIEUCAU

ARTICLE 2 –

M. **Thomas MUELLER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Economie et gestion** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Bilel SANHAJI
Loïc CHARLES
Thibault DARCILLON
David GUERREIRO
Véronique de SAINT GINIEZ

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management parcours Conseil en organisation et management du changement** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Hanane BEDDI
Sophie AGULHON
Amina DJEDIDI
Mouhoub HANI
Thierry LEVY
Patricia MILANO
Jean-Marc BUGNON

ARTICLE 2 –

Mme. **Hanane BEDDI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management et Commerce International** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Hanane BEDDI
Sophie AGULHON
Martha LOPEZ-IZQUIERDO
Agnès SALA
Younes BENTOUMI
Éric FORESTIER

ARTICLE 2 –

Mme **Hanane BEDDI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLIENORE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master 1 mention Monnaie Banque Finance Assurance** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Antoine TERRACOL
Dominique GARABIOL
Stéphane ROSSIGNOL
Sophie SAGLO

ARTICLE 2 –

M. **Antoine TERRACOL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALBERT



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master 2 mention Monnaie Banque Finance Assurance** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Hela MAAFI
Dominique GARABIOL
Antoine PARENT

ARTICLE 2 –

Mme. **Hela MAAFI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-1/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Economie des organisations** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Raphaël GIRAUD
Carole BRUNET
Clément CARBONNIER
Philippe MAINGAULT
Christine ESTEVES
Patrick VASSALO

ARTICLE 2 –

M. **Raphaël GIRAUD** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **BUT et DUT Gestion administrative et commerciale, BUT et DUT Information-communication, BUT et DUT Informatique, BUT et DUT Qualité, logistique industrielle et organisation** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Marielle BABOULALL
El Mouloudi DAFAOUI
Marc KAISER
Anne RICORDEAU
Abderrahmane EL MHAMED
Karim MAZOULI
Guylain DELMAS

Catherine DURAND-CHAILLOU
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Lucien KOWO-BILLE
Yan LE GALL
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Florence AUBERT
Rémi GEORGES

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Commerce et distribution** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Catherine DURAND-CHAILLOU
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Rémi GEORGES

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Rémi GEORGES

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Management des processus logistiques** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
El Mouloudi DAFAOUI
Mohammed LEOUATNI
Abderrahmane EL MHAMED I
Touria VERONNEAU
Rémi GEORGES

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Olivier CORVIOLE
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licence professionnelle mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Rémy GEORGES
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-10/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 07 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique Guadeloupe** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Myriam LAMOLLE
Laura LABRADOR
Karim MAZOULI
Mylène BORDIN
Marielle BABOULALL
Ludovic FROMAGET
Amine ZIZI
Guyène AURORE
Penda Marie DEMBELE (Invitée)

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 décembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022-SCOLARITE-JD-9/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'Institut Français de Géopolitique du 02 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Géopolitique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Philippe SUBRA
Frédéric DOUZET
Barbara LOYER
Jérémy ROBINE**

ARTICLE 2 –

M. **Philippe SUBRA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut Français de Géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRI



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD 8/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 28 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Emmanuelle LALLEMENT
Michel MANGENOT
Fanny BOUQUEREL
Pauline GALLINARI
Sylvie ROUXEL

ARTICLE 2 –

Mme. **Emmanuelle LALLEMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Jean LAINGUI
Benoît HABERT
Pierre – Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

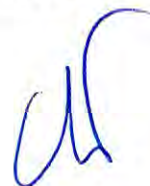
ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Maxime TOURBE
Marc PELLETIER
Jean-Louis ITEN
Alice FUCHS-CESSOT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention justice, procès, procédures** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Catherine PUIGELIER
Jean-Louis ITEN
Alexandre LUNEL
Pierre – Olivier CHAUMET
Liza VEYRE
David CHEMMI**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 12 juillet 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER
Frédéric CAMBRUNE**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère
du 12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence 3 mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Cintia INDARRAMENDI
Delphine LEROY
Pascal PRAX-DUBOIS
Samuel BOUSSION
Mej HILBOLD
Anthippi POTOLIA
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Cintia INDARRAMENDI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère
du 12 octobre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année
2021-2022 :

**Fabienne MAILLARD
Françoise LAOT
Patrick GEFFARD
Martine MORISSE (IED)**

ARTICLE 2 –

M. Fabienne MAILLARD est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation,
psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont
responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Sabine GUERAUD
Caroline BEAUVAIS (IED)
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Corinna KOHLER
Léonore ROBIEUX (IED)
Nathalie ZAJDE

ARTICLE 2 –

Mme **Sabine GUERAUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

**Françoise DECORTIS
Jean BARATGIN
Khadija CHAHRAOUI
Lionel DAGOT (IED)
Milena KOSTOVA**

**Patrick MOLLARET
Françoise MORANGE-MAJOUX (IED)
Arnaud PLAGNOL (UFR/IED)
Claire VALLAT AZOUVI**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DECORTIS** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPÀ
Jean-Jacques BOURDIN
Lynda SEDDIKI (ISEI)
Rakia JAZIRI (IED)
Sylvia CHALENCON

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2021-2022 SCOLARITE – JD-7/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L’UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l’université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 07 septembre 2021 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 20 avril 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Arab ALI CHERIF
Mehdi AMMI
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Tri-Duc TRAN
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. **Arab ALI CHERIF** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2021-2022 SCOLARITE – JD-11/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation relatif au monopole de l'Etat en matière de collation des grades et des titres universitaires ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des DUT Gestion des entreprises et des administrations, DUT Gestion logistique et transport et DUT Génie industriel et maintenance est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Véronique de SAINT GINIEZ
Akrum ABDUL LATIF
Fabien LAMBIEL
Joël MESTADIER

Farid OUANES
Ali TAIBI
Lucas TCHICAYA
Kamel ZEROUAL

ARTICLE 2 –

Mme Véronique de SAINT GINIEZ, administratrice provisoire, est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

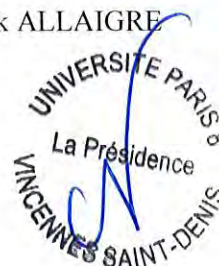
ARTICLE 3 –

L'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services de l'université Paris 8 sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 11 janvier 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N° 2021-2022 SCOLARITE – JD-11/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation relatif au monopole de l'Etat en matière de collation des grades et des titres universitaires ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des B.U.T Gestion des entreprises et des administrations, B.U.T Génie industriel et maintenance est fixée comme suit pour l'année 2021-2022 :

Véronique de SAINT GINIEZ
Akrum ABDUL LATIF
Farid OUANES

ARTICLE 2 –

Mme Véronique de SAINT GINIEZ, administratrice provisoire, est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

L'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services de l'université Paris 8 sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 11 janvier 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

